

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 7 octobre 2019 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy
M. Paul Audet
Mme Jacqueline Demers

M. Martin Bussières
M. Marc Bouliane

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2019-10-253 Ouverture de la session

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2019-10-254 Adoption de l'ordre du jour du 7 octobre 2019

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 7 octobre 2019

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 9 septembre 2019

Résolution: Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2019

CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Résolution : Dépôt des états financiers au 30 septembre 2019

Résolution : Achat de porte-documents

Suivi : Bornage chemin Giroux

Demande de don : Album des finissants

Sécurité publique

Mandat au consultant Serge Morin, subvention sécurité civile

Résolution : Demande d'aide financière-volet 3-

Transport routier et voirie locale

Résolution : Déneigement : Section du rang 11

Suivi : Bris chemin Marjobert

Résolution : Entretien camionnette

Résolution : Achat d'outils usagés

Résolution : Achat panneaux de signalisation

Résolution : Autorisation achat de gravier

Hygiène du milieu et environnement

Suivi - contrat de récupération TORA 2020-

Contrat de cueillette d'ordures

Résolution : Réservation des bacs bruns

Urbanisme et aménagement du territoire

Dépôt rapport CCU : Dérogation mineure Maude Lessard

Résolution : Décision : Dérogation mineure Maude Lessard

Résolution : Contrôle adéquat des embarcations et système de lavage

Demande Association Chemin du Hameau

Loisirs, culture et édifice communautaire

La Grande Tournée de la MRC des Appalaches

Modification au système d'eau potable

Suivi : changement de fenêtres et réparation de portes

75^e anniversaire : Vente de tasses, épinglettes et stylos

Résolution : Paiement des comptes du 10 septembre au 7 octobre 2019

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2019-10-255 Dispense de lecture du procès-verbal du 9 septembre 2019

Il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2019-10-256 Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2019

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2019-10-257 Résolution : Dépôt des états financiers au 30 septembre 2019

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers au 30 septembre 2019, dont les élus reconnaissent avoir reçu copie.

Adoptée.

2019-10-258 Résolution : Achat de porte-documents

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de reporter la prise de décision pour l'instant quant à l'achat des porte-documents selon l'offre soumise par Imprimerie Commerciale au coût de 39,99 \$ chacun.

Il est convenu de vérifier si nous pouvons commander une quantité moindre que 24 exemplaires avant de se positionner sur la question.

Adoptée.

2019-10-259 Suivi : Bornage chemin Giroux

Attendu qu'un litige opposant la Municipalité et Ferme Rénavie visant la délimitation des propriétés respectives des parties a nécessité l'intervention de l'arpenteur-géomètre Marc Drolet ;

Attendu que l'audition de cette cause a eu lieu au Palais de Justice de Thetford-Mines le 2 novembre 2018;

Attendu que l'arpenteur-géomètre Drolet s'était engagé verbalement à nous transmettre son rapport en mars 2019;

Attendu que l'avocate, Me Anne-Marie Lessard, a adressé de nombreuses demandes à l'arpenteur-géomètre pour obtenir son rapport, mais que ces demandes sont demeurées sans réponse;

Attendu que Me Lessard a même sollicité l'avocat Me Verville, procureur de Ferme Rénavie, afin d'adresser une demande commune à l'arpenteur-géomètre pour obtenir sans délai le rapport promis;

Attendu que Me Verville et sa cliente ne souhaitent pas relancer l'arpenteur Drolet;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de consigner au procès-verbal que les travaux d'entretien en voirie ne sont pas effectués sur la portion du Chemin Giroux présentement en litige, vu le retard du dépôt du rapport de l'arpenteur – géomètre Drolet et qu'en ce sens, ne connaissant pas les limites de la propriété municipale, il est inopportun de réaliser des travaux sur le tronçon en litige et ce, d'autant plus qu'aucune urgence n'impose d'intervention municipale.

Adoptée.

2019-10-260 Demande de don : Album des finissants

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de participer financièrement à l'album des finissants de la Polyvalente de Disraeli, à raison de 65 \$ pour une publicité d'un quart de page.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-10-261 Mandat au consultant Serge Morin, Pour demande de subvention sécurité civile

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service du consultant Serge Morin, de l'ordre de 800 \$, afin de préparer la demande de subvention volet 3, offerte par l'agence municipale 9-1-1.

Il est convenu que le montage des travaux à réaliser en matière de sécurité civile sera de l'ordre de 60 000 \$ afin d'obtenir une subvention de 30 000 \$.

Adoptée.

2019-10-262 Résolution : Demande d'aide financière-volet 3

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement

Que la Municipalité de Ste-Praxède présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 30 000 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme *Soutien des actions de préparation aux sinistres* et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

Confirme que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 30 000 \$; pour un projet qui totalise un investissement global de 60 000 \$ en sécurité civile;

Autorise Josée Vachon, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que tous les renseignements, annexes et engagements qu'il contient sont exacts et,

Atteste avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018

S'engage à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de comptes à l'Agence sur demande.

Adoptée.

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

2019-10-263 Déneigement : Section du 11^e Rang

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'accepter la soumission de Ferme JAL Royal pour le déneigement d'une section du 11^e Rang, selon le prix soumis s'élevant à 450 \$ plus taxes pour la saison 2019-2020.

Adoptée.

Suivi : Bris chemin Marjobert

Les élus voulaient obtenir un suivi de M. Richard Bellavance, inspecteur en voirie, relativement à ses interventions avec les représentants de Ferme Rémavie au sujet de l'écoulement des eaux de leurs terres sur la propriété municipale qu'est le chemin Marjobert.

M. Bellavance est absent de cette séance, nous attendons son rapport.

2019-10-264 Résolution : Entretien camionnette

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement de procéder à la pose d'un traitement antirouille sur le camion, ainsi qu'un changement d'huile requis. Il est convenu de mandater le maire Daniel Talbot à planifier les rendez-vous chez les entreprises où ces entretiens seront effectués.

Adoptée.

2019-10-265 Achat d'outils usagés

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement de procéder à l'achat d'un tire-fort au montant de 250 \$,
pour le camion de la municipalité.

Adoptée.

2019-10-266 Achat d'accessoires de voirie « signalisation »

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'autoriser la commande chez Signalisation de l'Estrie
pour les accessoires de signalisation requis selon l'inspecteur en voirie M.
Richard Bellavance.

Il est convenu de commander par la même occasion les panneaux identifiant le
Chemin Lacroix et le 7^e-et-8^e Rang.

Ces achats sont estimés à 600 \$ approximativement.

Adoptée.

2019-10-267 Résolution : Achat de gravier

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur de voirie à se procurer environ
12 voyages de gravier 0-3/4'' ou 0-1/2'' chez M. Labrecque Inc., afin de
procéder au rechargement nécessaire avant le passage de la niveleuse, le tout
pour une dépense estimée à 4 000 \$.

Adoptée.

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Suivi - Contrat de récupération TORA 2020

M. René Garon a été informé de la modification à son contrat de récupération
pour l'année 2020 afin qu'il cueille et transporte la récupération pour les
propriétés situées au Chemin de la Pointe-aux-Cèdres. M. Garon soumettra son
prix pour la séance de novembre. Une visite des lieux en compagnie du
conseiller, M. Paul Audet est prévue afin de s'assurer d'un bon service l'an
prochain.

2019-10-268 Contrat de cueillette d'ordures

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement qu'étant donné que la cueillette et le transport du
compost domestique est envisageable à l'été 2020, il est possible qu'un contrat
de gré à gré intervienne entre l'entreprise TORA et la Municipalité de Ste-
Praxède pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020.

La directrice générale est donc mandatée pour faire les démarches auprès de l'entreprise TORA afin qu'elle soumette un prix pour la cueillette et le transport des ordures pour la période ci-haut mentionnée.

Le prix soumis devra également comprendre une cueillette d'objets encombrants en mai 2020, en ajoutant au contrat, les propriétés du Chemin de la Pointe-Aux-Cèdres situées sur le territoire municipal.

Adoptée.

2019-10-269 Résolution : Réservation des bacs bruns

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement de réserver 320 bacs bruns selon un prix unitaire de 68 \$ et 320 petites poubelles de cuisine pour le compost à 5 \$ chacune auprès de la Ville de Thetford.

Il est convenu de demander au transporteur TORA d'entreposer ces équipements à ses entrepôts jusqu'au début du service de collecte du compost à l'été 2020.

Adoptée.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2019-10-270 Dépôt du rapport du C.C.U. : Dérogation mineure **Mme Maude Lessard et M. Donald Murray**

Attendu que la demande de Mme Lessard et M. Murray consiste à permettre le déplacement et l'implantation du garage existant avec une marge de recul avant de 15 mètres alors que la marge de recul minimale exigée est de 30 mètres;

Attendu que le lot faisant l'objet de la demande de dérogation mineure est le lot 5 689 057, cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Frontenac, situé à l'adresse du 8894, Rang B-et-C;

Attendu que Mme Lessard et M. Murray veulent procéder à des travaux de déplacement du garage existant à des fins de sécurité personnelle, étant sourds et muets tous les deux;

Attendu que les demandeurs souhaitent installer leur garage à une marge inférieure que celle exigée par le règlement, afin d'avoir un meilleur accès visuel sur le bâtiment et se sentir plus en sécurité;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont réunis le 26 septembre 2019 pour faire leur recommandation sur cette demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Les membres du CCU recommandent au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure formulée par Mme Lessard et M. Murray relativement au déplacement et à l'implantation du garage existant avec une marge de recul avant de 15 mètres pour les raisons suivantes :

Que les membres du comité considèrent que les arguments déposés ne sont pas suffisamment justifiables pour autoriser la dérogation mineure;

Qu'il y a des moyens techniques beaucoup plus efficaces pour la surveillance intérieure et extérieure du bâtiment que le déplacement de celui-ci sur le terrain;

Qu'il ne sera pas plus efficace pour l'entretien de la cour, car le déneigement doit se faire de toute façon jusqu'à la résidence;

Qu'il n'est pas souhaitable de créer un effet d'entraînement pour ce type de demande de dérogation mineure lorsqu'elle n'est pas considérée suffisamment justifiable.

Adoptée.

**2019-10-271 Décision du conseil: dérogation mineure déposée par
Mme Maude Lessard et M. Donald Murray**

Attendu que Mme Lessard et M. Murray demandaient au conseil de la municipalité de leur accorder une dérogation mineure à l'article 7.3.5 du Règlement de zonage numéro 204-2013 qui leur a été refusée aux termes de la résolution 2019-10-270;

Attendu que le site concerné est identifié comme étant le lot 5 689 057, cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Frontenac, situé à l'adresse du 8894, Rang B-et-C;

Attendu que cette demande de dérogation a été étudiée par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et que ceux-ci recommandaient aux élus municipaux de refuser cette demande;

Attendu que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Attendu que Mme Maude Lessard, présente à cette séance, a décidé de modifier sa demande afin de demander de pouvoir construire son bâtiment accessoire aligné avec le mur avant de sa résidence, ce qui est conforme aux règlements municipaux.

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Marc Bouliane

Vu que la demanderesse, Mme Maude Lessard, a confirmé aux élus qu'elle souhaitait finalement installer son garage en l'alignant au mur avant de son bâtiment principal, une dérogation mineure n'est plus nécessaire et l'inspecteur en bâtiment peut émettre le permis requis.

Le frais relatif à une demande de dérogation mineure de 250 \$ étant exigé à compter du moment du dépôt d'une demande, ce montant ne peut être remboursé.

Adoptée.

**2019-10-272 Résolution : Contrôle adéquat des embarcations
et système de lavage**

Attendu que l'envahissement d'espèces exotiques (moules zébrées, myriophylles à épi) se manifeste notamment dans les Cantons de l'Est;

Attendu que les embarcations nautiques contribuent grandement à leur diffusion;

Attendu que certains lacs du haut bassin de la rivière Saint-François sont déjà colonisés par ces espèces nuisibles;

Attendu que le site du barrage Jules-Allard accueille et permet à de nombreuses embarcations venant de toutes les régions, leurs mises à l'eau surtout les fins de semaine;

Attendu que ce site est la propriété du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Attendu que la Municipalité de Ste-Praxède, la MRC du Granit et les associations riveraines du Grand lac Saint-François de la MRC des Appalaches sont très préoccupées par cette problématique qui peut mettre en danger les usages et la biodiversité de ce milieu aquatique;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'intervenir en collaboration avec les 5 municipalités riveraines (Lambton, Saint-Romain, Ste-Praxède, St-Joseph-de-Coleraine et Adstock) afin d'éviter la propagation des espèces envahissantes par la mise à l'eau d'embarcations « contaminées » et de prévoir notamment un contrôle adéquat de ces embarcations et un système de lavage permettant d'éviter la propagation de ces espèces.

Adoptée.

2019-10-273 Demande Association Chemin du Hameau

Attendu que l'Association des propriétaires du Chemin du Hameau étudie la possibilité de demander l'installation de puits individuel pour chaque terrain du secteur;

Attendu que ce projet est envisagé advenant la fermeture du réseau d'aqueduc privé aménagé sur le tronçon privé dudit Chemin du Hameau;

Attendu qu'une étude plus approfondie devra être réalisée avant l'émission de permis de puits individuel, si le projet de l'Association se concrétise vu la superficie des terrains et le fait que certains lots soient construits et d'autres vacants;

Attendu qu'il serait opportun d'obtenir un avis légal advenant que l'Association n'utilise plus leur réseau d'aqueduc privé et souhaite obtenir des autorisations pour l'installation de puits individuel;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement que la directrice générale et /ou l'inspecteur responsable de l'émission des permis soient autorisés à demander un avis légal à l'avocate Me Anne-Marie Lessard, si l'Association des propriétaires du Chemin du Hameau choisit d'éliminer leur réseau d'aqueduc privé et demander des permis de puits individuel pour les terrains construits et vacants.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE

2019-10-274 La Grande Tournée de la MRC des Appalaches

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'octroyer un montant de 60 \$ pour publiciser cet événement et offrir un repas aux représentants des organismes participants.

La grande Tournée de la MRC sera présente à la Municipalité de Ste-Praxède, conjointement avec la Paroisse de Disraeli, mercredi le 23 octobre prochain.

Cette activité regroupe près de 30 organismes communautaires offrant des services dans notre région.

Modification au système d'eau potable

Les élus sont avisés que le système au sable vert a dû être changé complètement par un nouvel appareil afin d'éviter l'odeur de l'eau. Il y avait lieu de procéder aux réparations rapidement car l'eau n'était plus traitée et même l'eau des toilettes avait une odeur de soufre. Le coût final des travaux n'est pas connu à ce jour, mais nous prévoyons qu'une dépense d'environ 1 500 \$ est à prévoir.

Suivi : Changement de fenêtres et réparation de portes

Les fenêtres de la salle communautaire ont été changées par l'entrepreneur Alain Couture, le tout pour une dépense de 3 894,34 \$. Nous avons dû faire intervenir un électricien car les fils électriques des anciens airs climatisés étaient encore « vivants ». Les fils sont maintenant camouflés dans le mur, mais une plaque a été installée afin de pouvoir atteindre les fils si des travaux électriques étaient requis dans l'avenir. M. Couture s'occupera d'octroyer un contrat en sous-traitance pour un plâtrier et peintre pour finaliser les travaux.

2019-10-275 75^e anniversaire : Vente de tasses, épinglettes et stylos

Il est proposé par M. Martin Bussièrès

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'autoriser le comité du 75^e anniversaire à remettre gracieusement une épinglette à chaque participant lors du souper retrouvailles qui se tiendra le 19 octobre prochain.

Il sera possible aussi de vendre des tasses et des stylos personnalisés au nom de la Municipalité de Ste-Praxède.

Adoptée.

2019-10-276 Résolution : Paiement des comptes au 7 octobre 2019

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 10 septembre au 7 octobre 2019, laquelle s'élève à 97 757,67 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trésorière. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

2019-10-277 Prêt de panneaux de signalisation

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de prêter des panneaux de signalisation à notre contribuable M. Richard Veilleux afin qu'il les installe à l'intersection du Chemin de la Baie Sauvage, pour signifier aux usagers qu'une portion du chemin de la Baie Sauvage sera fermé à la circulation, pour quelques heures, le 17 octobre prochain, vu la livraison de sa nouvelle maison modulaire.

La directrice générale a déjà mentionné la fermeture temporaire de ce chemin au service incendie de Disraeli et de Lambton.

Adoptée.

Questions des personnes présentes

2019-10-278 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 21 h.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.